

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 504

présenté par
Mme Chalas

ARTICLE 4 BIS

Rédiger ainsi l'alinéa 11 :

« 5° À la première phrase du dernier alinéa, après la première occurrence du mot : « de », sont insérés les mots : « service, sociaux, de santé et de bibliothèques ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.